



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts du gaz****Onzième session**

Genève, 20-21 mars 2024

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Activités et priorités du Comité de l'énergie durable
de la Commission économique pour l'Europe****Plan de travail modifié du Groupe d'experts du gaz
pour 2024-2025*****Document établi par le Bureau du Groupe d'experts du gaz****I. Introduction**

1. Le Groupe d'experts du gaz a pour mandat d'offrir un cadre propice au dialogue multipartite sur la promotion de la production, de la distribution et de la consommation durables et non polluantes de gaz dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE).
2. Les activités du Groupe d'experts portent sur la concertation et l'échange d'informations et de données d'expérience entre États membres de la CEE sur des questions d'intérêt régional concernant le gaz, notamment la part sans cesse croissante du gaz dans l'approvisionnement total en énergie primaire et son incidence sur les plans économique, social et environnemental, ainsi que le rôle des gaz à faible teneur en carbone, décarbonés ou renouvelables.
3. Le Groupe d'experts demande au Comité de l'énergie durable de renouveler son mandat jusqu'au 31 décembre 2025, avec possibilité de prorogation¹.

II. Activités réalisées

4. Concrètement, les activités du Groupe d'experts du gaz visent à aider les États membres de la CEE à honorer des engagements politiques de première importance, tels le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par l'ensemble des États

* Le plan de travail modifié a été approuvé par le Comité de l'énergie durable à sa trente-deuxième session et par le Comité exécutif de la CEE à sa 131^e réunion.

¹ Le Comité de l'énergie durable, à sa trente-deuxième session, et le Comité exécutif, à sa 131^e réunion, ont validé le renouvellement du mandat du Groupe d'experts pour la période 2024-2025, avec possibilité de prorogation.



Membres de l'ONU en 2015, et l'Accord de Paris, signé par les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

5. Après le succès de l'exécution du plan de travail pour 2022-2023 et suite à ses recommandations et à celles de son Bureau, le Groupe d'experts continuera de mener des activités globalement liées au rôle de catalyseur que joue le gaz dans la réalisation de la neutralité carbone, d'une transition juste et d'autres objectifs du Programme 2030, et appuiera les activités que mène le Comité dans le cadre de la plateforme de la CEE sur les systèmes énergétiques résilients.

6. La plupart des activités décrites ci-après s'inscrivent, moyennant les ajustements nécessaires, dans la continuité d'activités antérieures. Plusieurs activités nouvelles et transversales relevant du mandat du Groupe d'experts et correspondant à de nouvelles priorités sont également prévues. Les activités décrites ci-après seront exécutées sous réserve de la disponibilité de ressources.

A. Gaz et objectifs de développement durable

Description

7. Cette activité, qui est au cœur du mandat du Groupe d'experts, s'inscrit dans une étude globale à long terme de la manière dont le gaz peut contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Au-delà de l'objectif 7 (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable) et de l'objectif 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions), qui sont au cœur de son action, le Groupe d'experts, à chaque cycle bisannuel, cible également quelques autres ODD. Pendant la période 2024-2025, il s'intéressera de manière approfondie à l'objectif 9 (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation) et à l'objectif 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables).

8. Comme au cours des cycles précédents, le Groupe d'experts s'intéressera à la manière dont le gaz peut contribuer à la réalisation de l'objectif 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles).

Tâches à accomplir

9. Étudier et promouvoir le rôle du gaz et du gaz naturel liquéfié dans la réalisation des ODD dans la région de la CEE, en mettant l'accent sur les objectifs 5, 7, 9, 11 et 13. En particulier, étudier les liens entre les difficultés de financement des projets et la réalisation des ODD. Il convient de prendre en compte les réflexions des pays non membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques dans les concertations, afin d'accroître la diversité des points de vue et l'inclusion.

Produits et calendrier

a) Concertations sur le rôle de catalyseur que joue le gaz dans la réalisation des objectifs 5, 7, 9, 11 et 13 – d'ici à décembre 2025 ;

b) Notes d'orientation sur le rôle de catalyseur que joue le gaz dans la réalisation de certains ODD – d'ici à décembre 2025.

B. Réduction des émissions de méthane

Description

10. Les activités du Groupe d'experts prévues dans le présent plan de travail sont étroitement liées au développement des énergies renouvelables et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, y compris les émissions de méthane. Le Groupe d'experts est conscient du fait que la réduction des émissions de méthane tout au long de la chaîne de valeur du gaz peut permettre de parvenir à un système énergétique durable et décarboné. Selon l'AIE,

l'utilisation des technologies existantes pourrait permettre de réduire de 75 % les émissions de méthane provenant du pétrole et du gaz. Pour y parvenir, il suffirait d'investir 100 milliards de dollars des États-Unis dans les technologies nécessaires, soit moins de 3 % du chiffre d'affaires réalisé l'an dernier par l'ensemble des compagnies pétrolières et gazières. Au cours des cycles précédents, le Groupe d'experts a élaboré, publié et diffusé les lignes directrices sur les pratiques exemplaires en matière de gestion du méthane dans les secteurs pétrolier et gazier. Ces travaux ont bénéficié du soutien de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis, pour le compte de l'Initiative mondiale sur le méthane (IMM). Pour aider les États membres de la CEE à honorer des engagements politiques de première importance tels que le Programme 2030, l'Accord de Paris et l'ODD 13 – et pour garantir une transition juste qui se déroule correctement et à des coûts abordables –, la gestion du méthane doit être un domaine d'action prioritaire. Pour ce faire, au cours du prochain cycle d'activités, le Groupe d'experts s'efforcera de produire de nouvelles ressources, en collaboration avec des partenaires, ainsi que d'organiser des ateliers visant à diffuser les ressources et à renforcer les capacités des parties prenantes en matière de réduction des émissions de méthane.

Tâches à accomplir

- a) En collaboration avec l'EPA, l'IMM, l'Environmental Defense Fund, l'Initiative des industries pétrolière et gazière pour le climat, la Coalition pour le climat et la qualité de l'air, l'Ipieca, Gas Infrastructure Europe, MARCOGAZ, le Groupe européen de recherches gazières, Eurogas, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et d'autres parties prenantes, solliciter, rassembler, éditer, publier, diffuser et promouvoir des études de cas exemplaires sur la notification, la mesure et la réduction des émissions de méthane issues des systèmes de gaz naturel ; il pourrait s'agir de compléter des orientations existantes, de collaborer à l'élaboration de nouvelles ressources sur des sujets tels que la détection et la réparation des fuites, d'organiser et d'animer des ateliers, ainsi que d'apporter un appui à l'organisation de l'édition 2024 du Forum mondial sur le méthane, qui se tiendra Genève ;
- b) Étudier les propositions actuelles de réglementations relatives à la réduction des émissions de méthane dans les États membres de la CEE ;
- c) Recenser d'autres partenaires potentiels externes à la région de la CEE qui agissent sur les émissions de méthane.

Produits et calendrier

- a) Sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires, le Groupe d'experts du gaz pourrait :
 - i) Organiser en ligne, en collaboration avec l'IMM, une séance de réflexion multipartite visant à recenser les ressources essentielles nécessaires à la mise en œuvre d'une gestion efficace du méthane – d'ici le 30 novembre 2025 ;
 - ii) Examiner les ressources techniques élaborées à la suite de cette séance ; Rédiger des supports de communication visant à promouvoir les ressources produites dans le cadre de la CEE – d'ici au 31 décembre 2025 ;
 - iii) Organiser un atelier d'un ou de deux jours pendant le Forum mondial du méthane qui aura lieu en 2024 à Genève, et en conjonction avec la onzième session du Groupe d'experts, qui se tiendra en mars 2024 ;
- b) En collaboration avec d'autres groupes d'experts, selon qu'il conviendra, examiner, définir et promouvoir des pratiques exemplaires et des recommandations concernant la réduction des émissions de méthane dans le secteur gazier de la région de la CEE – en cours jusqu'en décembre 2025 ;
 - i) Promouvoir, en exploitant les réseaux et les mécanismes de communication d'autres groupes d'experts, des pratiques exemplaires et des recommandations concernant la réduction des émissions de méthane dans le secteur gazier de la région de la CEE ;

c) Études de cas sur la réduction des émissions de méthane dans le secteur gazier de la région de la CEE – d’ici à décembre 2025.

C. Atteindre la neutralité carbone grâce à des synergies entre l’électricité produite à partir de sources d’énergie renouvelable et les gaz

Description

11. Le Groupe d’experts est conscient du fait que le triangle « gaz-énergies renouvelables-efficacité énergétique » peut permettre de parvenir à un système énergétique durable et décarboné. Dans ce contexte, il a conclu que pour mettre sur pied le système énergétique durable de demain au moindre coût et le plus rapidement possible, il convenait : i) d’améliorer l’efficacité énergétique afin de réduire les besoins en énergie ; et ii) de répondre aux besoins énergétiques en associant le gaz (que ce soit le gaz naturel ou les gaz à faible teneur en carbone, décarbonés ou renouvelables) et les énergies renouvelables. Il propose aux États membres de la CEE de les aider à mettre en place des mesures propres à exploiter les synergies entre la production d’électricité à partir de sources d’énergie renouvelable et les gaz. Cette activité sera menée en coopération avec le Groupe d’experts de l’énergie renouvelable et le Groupe d’experts des systèmes de production moins polluante d’électricité.

Tâches à accomplir

12. Études de cas et concertations, à mener en coopération avec les autres groupes d’experts, dans le but d’améliorer la cohérence des recommandations faites aux États membres de la CEE.

Produits et calendrier

13. En coopération avec le Groupe d’experts de l’énergie renouvelable et le Groupe d’experts des systèmes de production moins polluante d’électricité :

a) Concertations sur l’action à mener en ce qui concerne les synergies possibles entre l’électricité produite à partir de sources d’énergie renouvelable et le gaz dans le futur système énergétique – d’ici à décembre 2025 ;

b) Études de cas sur le gaz en tant que catalyseur de l’intégration des sources d’énergie renouvelable dont la production est variable – d’ici à décembre 2025.

D. Économie fondée sur l’hydrogène

Description

14. L’hydrogène est considéré comme un moyen d’atteindre la neutralité carbone, en particulier dans les secteurs où il est difficile d’agir. À sa trente et unième session (Genève, 21-23 septembre 2022), le Comité de l’énergie durable a conclu que l’hydrogène pouvait jouer un rôle essentiel dans la création de systèmes énergétiques résilients et dans la réalisation de la neutralité carbone. Il a demandé au Groupe d’experts du gaz de diriger les travaux sur l’hydrogène, en collaboration étroite avec les autres groupes d’experts.

15. Les travaux relatifs à l’hydrogène seront organisés dans le cadre du Groupe d’experts du gaz et pourraient être complétés par des activités menées dans le cadre de l’Équipe spéciale de l’hydrogène.

Tâches à accomplir

16. En collaboration avec les autres groupes d’experts, selon qu’il conviendra, examiner, définir et promouvoir des bonnes pratiques et des recommandations concernant :

- La mise en place de chaînes d’approvisionnement en hydrogène résilientes et la recherche d’un équilibre entre la durabilité environnementale et le coût, pour permettre le développement rapide de ce secteur naissant ;

- L'intérêt économique du mélange hydrogène-gaz naturel ;
 - L'intérêt économique des dérivés de l'hydrogène, notamment l'ammoniac et le méthanol ;
 - La disponibilité des ressources d'hydrogène gazeux (H2GAR) dans la région de la CEE ;
 - Les exigences de pureté de l'hydrogène relatives à sa production, à son transport et à son utilisation ;
 - Le rôle des infrastructures gazières dans l'accélération de la mise en place de projets relatifs à l'hydrogène ;
 - Le financement de projets relatifs à l'hydrogène ;
 - Les problèmes relatifs aux émissions d'hydrogène dans le contexte des changements climatiques.
17. En collaboration avec le Groupe d'experts de la gestion des ressources :
- Élaborer des spécifications pour l'application aux projets relatifs à l'hydrogène et aux technologies de production d'hydrogène de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) et du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources ;
 - Œuvrer à l'élaboration d'une classification de l'hydrogène qui tienne compte de l'impact du cycle de vie complet de l'hydrogène et de sa chaîne de valeur et de tous les facteurs de production ;
 - Aider à élaborer un projet pilote de production d'hydrogène dans le respect des principes du Système de gestion des ressources.
18. En collaboration avec le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste :
- Œuvrer, dans le cadre du mandat du Groupe et dans la mesure de ses compétences, sous l'autorité du Comité de l'énergie durable, à faciliter, dans les États membres de la CEE, le passage des industries de la filière du charbon et des régions tributaires de cette ressource à un modèle économique plus vert, en se conformant aux principes d'une transition juste. En particulier, étudier comment le développement d'une économie fondée sur l'hydrogène peut faciliter une transition juste vers l'économie verte des régions qui sont actuellement dépendantes des industries traditionnelles basées sur le charbon.

Produits et calendrier

a) Bonnes pratiques et recommandations concernant le mélange hydrogène-gaz naturel, la disponibilité des ressources d'hydrogène gazeux, les exigences de pureté de l'hydrogène et le rôle des infrastructures gazières dans l'accélération de la mise en place de projets relatifs à l'hydrogène – d'ici à décembre 2025 ;

b) Spécifications pour l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux projets relatifs à l'hydrogène – d'ici à décembre 2025 ;

c) Classification de l'hydrogène qui tienne compte de l'impact du cycle de vie complet de l'hydrogène et de sa chaîne de valeur et de tous les facteurs de production – d'ici à décembre 2025 ;

d) Contribution, dans le cadre du mandat du Groupe et dans la mesure de ses compétences, à une étude sur la manière dont le développement d'une économie fondée sur l'hydrogène peut faciliter la transition juste des régions qui sont actuellement dépendantes des industries traditionnelles basées sur le charbon vers l'économie verte – d'ici à décembre 2025 (sous l'autorité du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste).

E. Résilience des systèmes et sécurité de l'approvisionnement

Description

19. À sa trente et unième session, qui a eu lieu en septembre 2022, le Comité de l'énergie durable a étudié la manière de parvenir dans le même temps à une plus grande sécurité énergétique, à un coût abordable et avec des émissions nettes nulles. Pour aider le Comité à atteindre cet objectif, le Groupe d'experts organisera une série de concertations sur le rôle du gaz naturel dans la mise en place de systèmes énergétiques résilients en Europe.

Tâches à accomplir

20. Contribuer, conformément à la demande du Comité de l'énergie durable, dans le cadre du mandat du Groupe d'experts et dans la mesure de ses compétences, à la mise en place de systèmes énergétiques résilients dans la région de la CEE.

21. Cette activité relève de la principale mission du Groupe d'experts du gaz, à savoir la mise à disposition d'un cadre permettant un échange multipartite sur les moyens de promouvoir la production, la distribution et la consommation durables et propres de gaz dans la région de la CEE. Pour ce faire, elle sera axée sur :

- L'évaluation du risque que surviennent des interruptions de l'approvisionnement de l'Europe en gaz naturel et des éventuelles conséquences de ces interruptions, et les moyens de les prévenir ;
- Le rééquilibrage des sources d'approvisionnement de l'Europe en gaz ;
- Le recensement d'autres sources d'approvisionnement de l'Europe en gaz ;
- La sécurité de l'approvisionnement en gaz et le programme d'action pour le climat.

Produits et calendrier

a) Contribution, dans la mesure des compétences du Groupe d'experts, à la demande du Comité de l'énergie durable et conformément aux attentes de ce dernier, aux travaux sur la mise en place de systèmes énergétiques résilients dans la région de la CEE menés sous la houlette et l'autorité dudit Comité – d'ici à décembre 2025 et en fonction de la demande du Comité ;

b) Concertations sur le rôle du gaz dans l'amélioration de la résilience des systèmes et de la sécurité de l'approvisionnement – d'ici à décembre 2025 ;

c) Élaboration et diffusion d'études de cas et de bonnes pratiques en matière de résilience des systèmes et de sécurité de l'approvisionnement – d'ici à décembre 2025 ;

d) Établissement de relations de travail avec les autres groupes d'experts œuvrant sous l'autorité du Comité de l'énergie durable, en veillant à ce que la dimension de la transition juste soit dûment prise en compte dans l'action qu'ils mènent en faveur de la mise en place de systèmes énergétiques résilients dans la région de la CEE – d'ici à décembre 2025.

F. Captage, utilisation et stockage du dioxyde de carbone : le rôle des infrastructures gazières

Description

22. Pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et réaliser le Programme 2030, les États membres de la CEE doivent capter 90 Gt de CO₂ d'ici à 2050. Le Comité de l'énergie durable, par l'intermédiaire de son Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité, mène depuis plusieurs années des travaux sur le captage et le stockage du dioxyde de carbone, une méthode qui consiste à capter les émissions de CO₂ provenant de la production d'énergie à partir de sources fossiles et des processus industriels pour les réutiliser ou les stocker ultérieurement dans le sous-sol.

23. Aujourd'hui, plus de 80 % de l'énergie primaire consommée dans la région de la CEE provient de combustibles fossiles. Pour parvenir à la neutralité carbone, il faudra mettre en œuvre rapidement le captage et le stockage du CO₂. Les infrastructures gazières, notamment en ce qui concerne le stockage souterrain du gaz et l'utilisation éventuelle de gisements de gaz épuisés, que ce soit à terre ou en mer, peuvent accélérer la mise au point des technologies nécessaires au transport et au stockage du CO₂. Menée en collaboration avec le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité, cette activité complétera celles de ce groupe d'experts, qui continuera de diriger les activités de la CEE relatives au captage et au stockage du CO₂.

Tâches à accomplir

24. Les travaux porteront sur le rôle du gaz et des infrastructures gazières dans les projets pilotes et les projets commerciaux de captage et de stockage du CO₂, principalement sur des aspects en aval du processus, notamment le piégeage du carbone.

Produits et calendrier

a) Concertations sur le rôle du gaz et des infrastructures gazières dans le captage et le stockage du CO₂ – d'ici à décembre 2025 ;

b) Présentation d'études de cas sur l'utilisation des infrastructures gazières, des gisements gaziers épuisés et du stockage souterrain pour le stockage du carbone – d'ici à décembre 2025.
